

AGRESSION AU CARNAVAL : l'inspecteur Lalouette mène l'enquête...

Albert Collin, le président du comité du Carnaval de Guyane, est à l'hôpital pour une quinzaine de jours. Un énorme pansement lui entoure la tête et le cou. Dimanche soir, après le défilé, alors qu'il regagnait sa voiture, il a été assommé par un tube en métal. Le voleur n'a laissé aucune trace. La petite valise qui contenait l'argent du comité a été volée. Monsieur Collin révèle à l'inspecteur Lalouette :

- Quand je suis arrivé près de ma voiture, je n'ai rien vu d'anormal. Tout était très silencieux. Je n'ai même pas entendu les pas de mon agresseur. Il devait bien connaître mes habitudes et savoir où je garais mon auto là, derrière le bar restaurant.

L'inspecteur Lalouette décide alors d'interroger tous les carnavaliers proches d'Albert Collin. Il va les rencontrer à la recherche de renseignements.

Et voici ce qu'il va noter sur le petit carnet à ressorts qui ne le quitte jamais.

À l'heure de l'agression, Henri, le Bobi, se changeait dans sa camionnette. Il déclare qu'après avoir défait les nœuds de sa corde, il a envoyé des Textos sur son téléphone portable jusqu'à ce que la sirène de l'ambulance le fasse sortir pour aller aux nouvelles.

Gérald le Nèg Maron assure qu'il était dans la douche du bar restaurant où ils se réunissent, en train de se nettoyer de la suie et de l'huile qui le recouvraient au moment de l'agression. Il n'était pas seul dans l'établissement. C'est lui qui, en sortant dans la rue par la porte de derrière, a découvert le président du comité du Carnaval de Guyane étendu près de sa voiture. Armand, le Jé Farin, affirme qu'il était seul sous l'auvent arrière du bar restaurant en train de vider le reste de la farine de ses sacs dans la poubelle et de boire un jus en écoutant sa radio le volume à fond. Paul, l'Anglé bannann, a mis une bonne heure à repriser son costume qui s'était déchiré. Jeanne, la Coupeuse de Canne, jure qu'elle mangeait un sandwich dans la salle du bar restaurant avec Monique, la Balayeuse. Cette dernière confirme la déclaration de son amie. Robert, le Djab annan bwèt, l'air enjoué, dit qu'il n'a pas pu participer à la parade et qu'il était dans son lit avec une forte fièvre. Fanny, la femme de monsieur Collin, dit avoir attendu longtemps son mari devant le dancing, habillée en Touloulou.

Debout dans le bar restaurant, l'inspecteur Lalouette se concentre. Il essaie de trouver la faille dans tous ces alibis.

Soudain, il se met à parler fort :

- Bon sang, mais c'est bien sûr ! dit-il à voix haute en frappant violemment son poing droit dans la paume de sa main gauche.

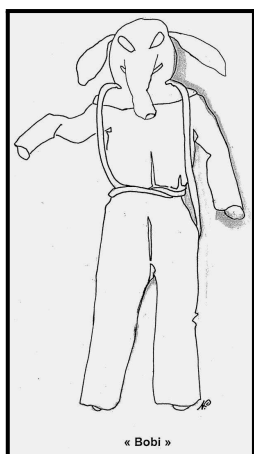
Le seul coupable dans cette affaire ne peut être que...

Comme l'inspecteur Lalouette, avez-vous trouvé le coupable ? Soyez perspicace !

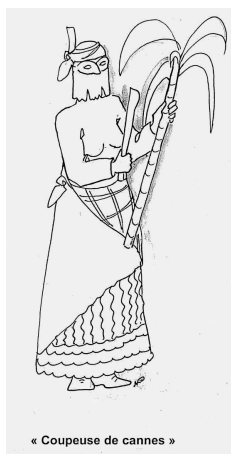
Cherchez le dans la liste des suspects dessinés par vos camarades de Clis TSA.



Bon Carnaval à tous



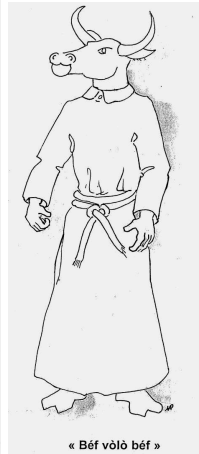
« Bobi »



« Coupeuse de cannes »



« Djab dan bwèt »



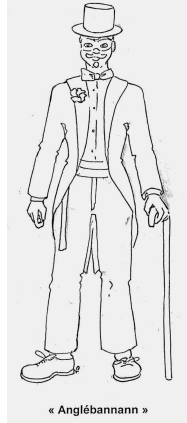
« Béf vòlò béf »



« Le Vidangeur »



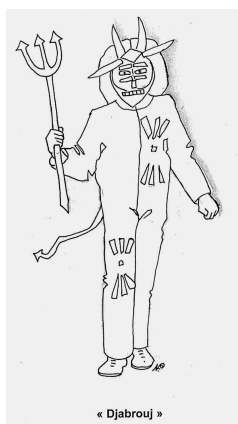
« Balayeuse »



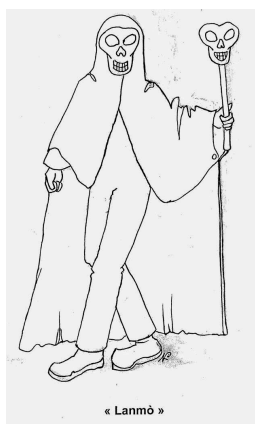
« Anglébannann »



« Zonbibaréyo »



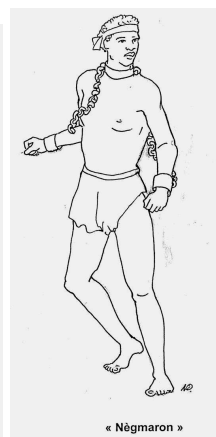
« Djabrouj »



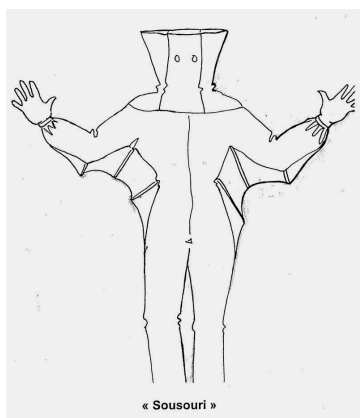
« Lanmò »



« Jé farin »



« Nègmaron »



« Sousouri »



« La Karolin »



« Ladjablès »

Les suspects...

Armand, le Jé Farin, est le coupable : il dit avoir écouté une chanson le volume à fond, mais il ment car le président du Comité a précisé à l'inspectrice que tout était très silencieux quand il est allé chercher son véhicule.